

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
19/02/2014

Dossier complet le
19/02/2014

N° d'enregistrement
F-021-14-C-0020

1. Intitulé du projet

Garantie de l'alimentation électrique du poste de Marolles

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE, Réseau de transport d'électricité

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BIGI Jean-Michel, directeur du Centre Développement-Ingénierie de Nancy

RCS / SIRET

| 4 | 4 | 4 | 4 | | 6 | 1 | 9 | | 2 | 5 | 8 | | 0 | 0 | 5 | 8 | 5 |

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
28° a)	Construction d'une ligne électrique aérienne à 225 000 volts d'une longueur d'environ 10 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction et travaux d'installation d'une ligne aérienne à 225 000 volts entre le poste RTE de Marolles et la ligne existante à 225 000 volts Creney-Revigny.

4.2 Objectifs du projet

Le réseau électrique alimentant un secteur situé entre les villes de La Chaussée, de Revigny-sur-Ornain et de Vitry-le-François, sous-préfecture du département de la Marne, présente une contrainte patrimoniale à l'horizon 2018 et des contraintes de transit en régime dégradé à moyen terme.

En considérant les aspects techniques, environnementaux et économiques, le projet de construction d'une ligne aérienne à 225 000 volts d'environ 10 km permet :

- de s'affranchir de l'ensemble des contraintes constatées ;
- d'assurer une alimentation électrique durable et sécurisée de l'aire urbaine de Vitry-le-François et d'accompagner le développement futur du territoire ;
- d'optimiser le réseau de transport de l'électricité avec la construction de 10 km de ligne aérienne à 225 000 volts associée aux déposes de 30 km de ligne aérienne à 63 000 volts et de 5 km de ligne aérienne à 225 000 volts ;
- d'éviter, avec le nouvel ouvrage à 225 000 volts, les surplombs et les proximités de zones urbanisées existants avec la ligne à 63 000 volts Marolles-Revigny, en l'intégrant dans un secteur essentiellement agricole éloigné de toute zone environnementale sensible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 14 mois seront séquencés en 2 phases.

La première phase consistera à installer 22 supports en zone agricole, la deuxième phase sera consacrée au déroulage des câbles conducteurs entre ces supports.

Après la mise en service de cette ligne électrique, le démontage de 30 kilomètres de la ligne aérienne à 63 000 volts Marolles-Revigny et d'un tronçon de 5 kilomètres de ligne aérienne à 225 000 volts Creney-Revigny, consistant en la dépose de 110 supports, sera réalisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exceptionnellement, il pourrait être nécessaire d'accéder à un support en cas d'avarie.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration d'utilité publique, puis à une approbation du projet d'ouvrage et à un permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est complété dans la cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Hauteur d'un support :	environ 33 m
Emprise au sol d'un support :	environ 35 m ²
Total de l'emprise des 22 supports :	environ 770 m ²
Distance entre 2 supports :	approximativement 450 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Tracé de la ligne allant du support n° 204 situé en milieu agricole à l'extérieur de la zone urbanisée de la commune de Marolles au support n°132 situé en milieu agricole sur la commune de Heiltz-le-Hutier.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 37 ' 33 " E Lat. 48 ° 43 ' 47 " N

Point d'arrivée : Long. 4 ° 45 ' 48 " E Lat. 48 ° 42 ' 86 " N

Communes traversées :

5 communes sont concernées par le tracé :

- Marolles
- Reims-la-Brulée
- Favresse
- Haussignémont
- Heiltz-le-Hutier

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est développé sur des sols dont l'usage est consacré exclusivement à de grandes cultures céréalières : parcelles de maïs, de blé et quelques parcelles de tournesol et de betterave.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Marolles : approuvé le 01/07/2005, modifié le 11/04/2012,
Carte communale de Reims-la-Brulée : approuvée le 20/12/2012,
Carte communale de Favresse : approuvée le 21/05/2013,
Carte communale d'Hausignémont : approuvée le 08/09/2011,
Carte communale de Heiltz-le Hutier : approuvée le 19/11/2005.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone RAMSAR des étangs de la Champagne Humide. (zone d'une superficie d'environ 255 000 hectares sur 3 départements : Marne, Aube et Haute marne)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches se situent à 10 km à l'est et au sud du projet (respectivement FR2100315-Forêt de Trois Fontaines et FR2100334-Réservoir de la Marne dit du der Chantecoq).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de réalisation des fondations de supports engendreront un surplus de terre et de déblai qui peut être estimé, au total, entre 400 et 600 m3. Ces matériaux seront pour partie réutilisés sur place et l'excédent sera conduit en décharge.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet situé en zone RAMSAR, accueille des oiseaux migrateurs. La présence de lignes électriques peut constituer un obstacle pour ces oiseaux. Toutefois, l'incidence de la nouvelle ligne électrique de 10 km sera atténuée par l'installation de protections avifaunes en accord avec la LPO et compensée par le démontage de 35 km de ligne électrique situés également en grande partie en zone RAMSAR.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une consommation d'espaces agricoles de l'ordre de 770 m ² liée à l'installation des nouveaux supports. Cette consommation d'espaces sera compensée par la dépose de 110 supports soit environ 1800 m ² .
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets non dangereux et inertes liés au chantier (terres extraites des fondations), traités et évacués par les entreprises en charge des travaux selon la réglementation en vigueur. Par ailleurs, RTE est certifié ISO 14 001.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une modification modérée de l'activité humaine sur le milieu agricole, compensée par les déposes de lignes prévues. Cette modification est appréhendée en concertation avec la chambre d'agriculture de la Marne et les exploitants concernés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi:

Considérant la nature du projet qui consiste en la réalisation d'environ 10 km de ligne aérienne à 225 000 volts, considérant que le tracé de la ligne est situé dans un milieu agricole consacré exclusivement à de grandes cultures céréalières, considérant que le projet est développé en dehors de toute zone naturelle d'intérêt faunistique ou floristique, évitant largement les boisements et les zones d'intérêt communautaire, considérant qu'à l'échelle de la zone RAMSAR de 255 000 hectares couvrant en partie 3 départements, le tracé fin du projet ne concerne aucune zone humide, considérant que la future ligne électrique sera éloignée de toute zone urbanisée (premières habitations à plus de 500 m), de tout monument historique et en dehors de tout périmètre de protection des eaux, considérant que ce projet a été conçu et sera construit en concertation avec la LPO, la chambre d'agriculture de la Marne et les exploitants agricoles concernés, considérant enfin, en termes de paysage, que ce projet est une véritable opportunité d'optimisation du réseau électrique avec le démontage de 110 supports existants venant compenser l'implantation des 22 nouveaux supports de la future ligne électrique,

il nous semble que ce projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

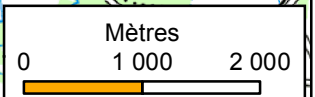
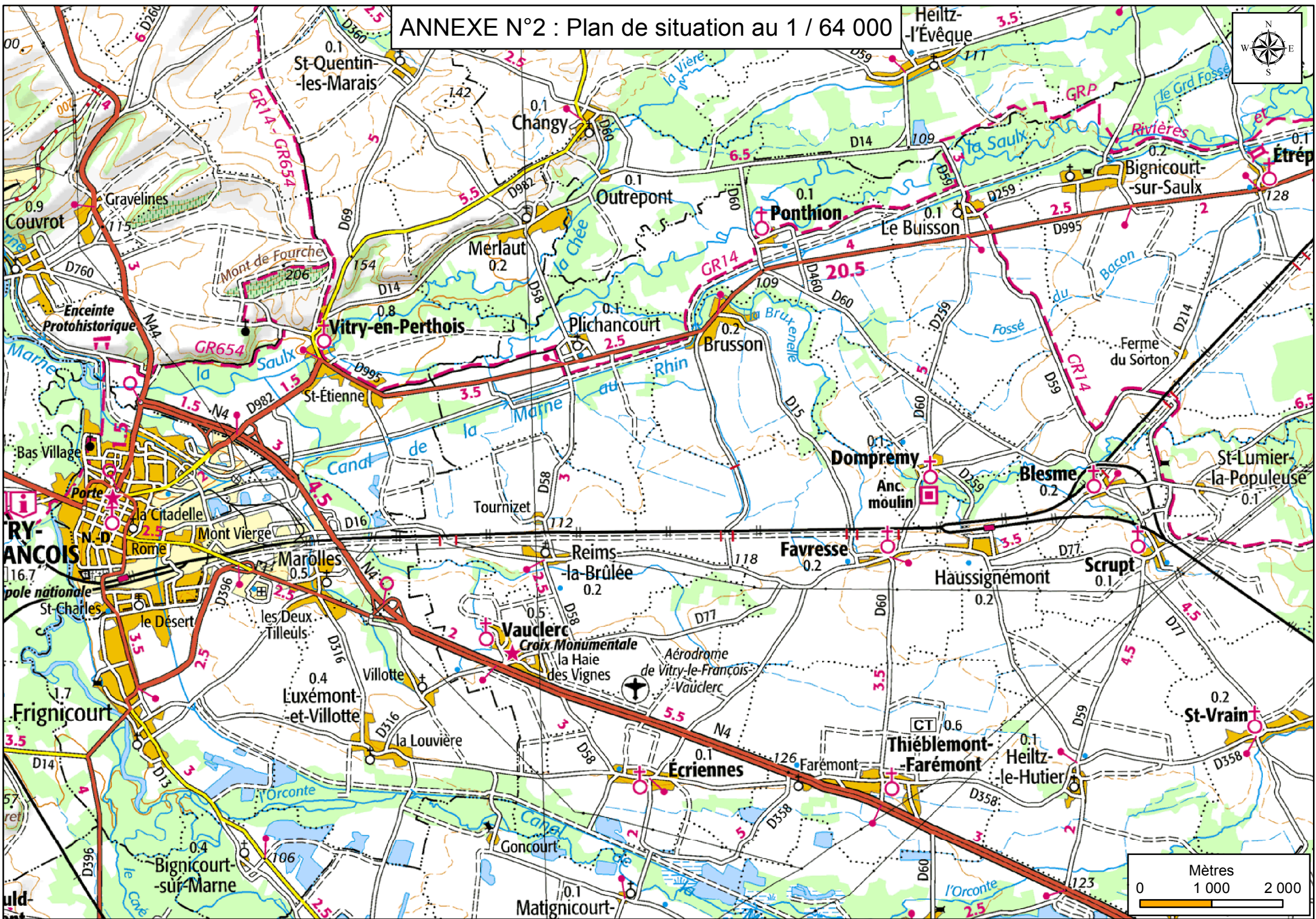
Signature

Le directeur du Centre Développement-Ingénierie

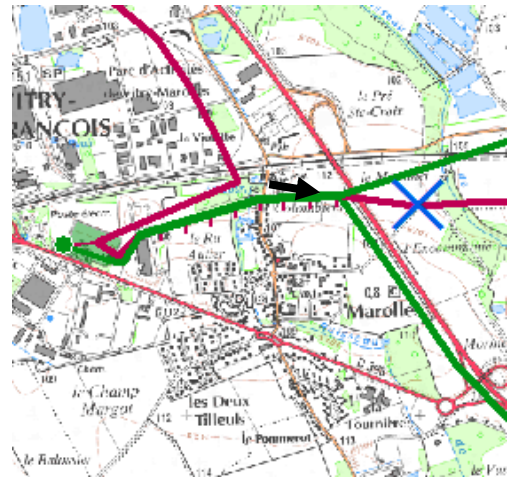


Jean Michel BIGI

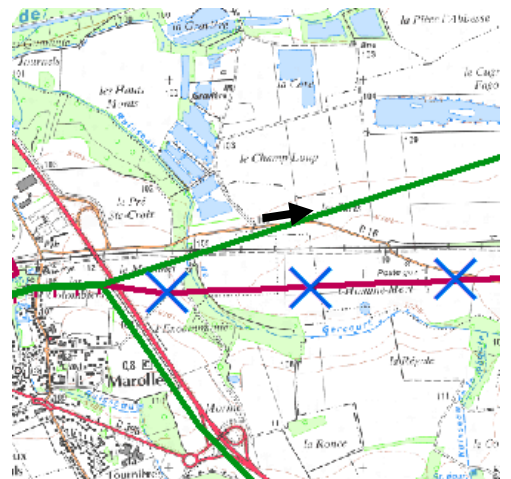
ANNEXE N°2 : Plan de situation au 1 / 64 000



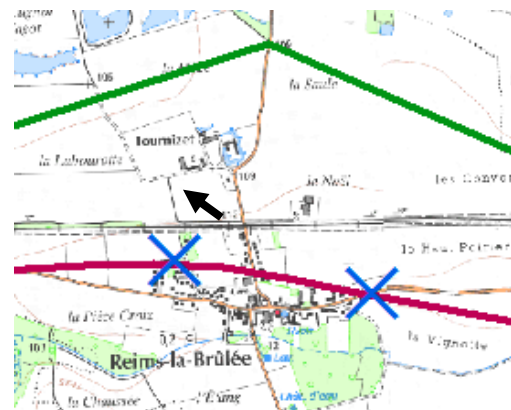
ANNEXE N°3 : photographies et localisations de la zone d'implantation



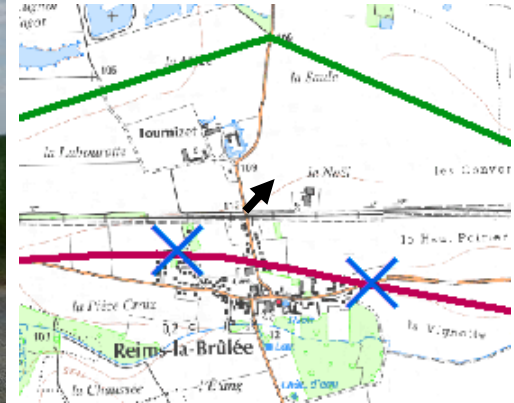
07/2013 : Support n° 204 sur la commune de Marolles, point de départ de la nouvelle ligne électrique.



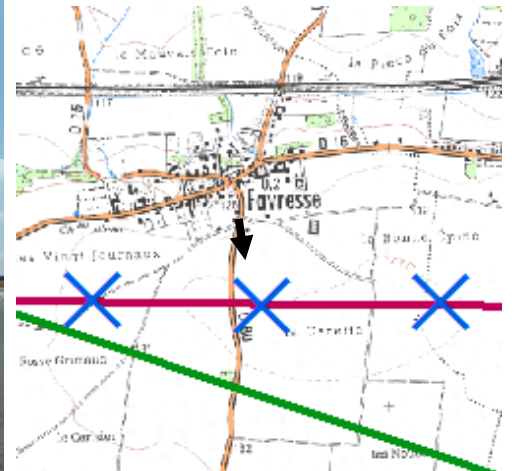
07/2013 : Au deuxième plan, boisements le long des gravières et ferme Tourniset au fond à droite.



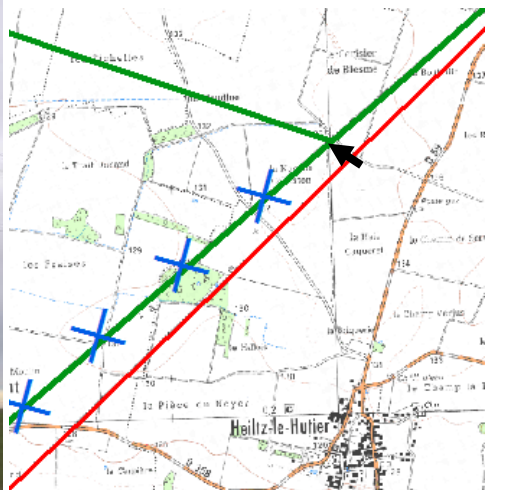
07/2013 : Au second plan les hangars de Tourniset et au troisième plan les boisements le long des gravières.



07/2013 : Au premier et second plans le milieu agricole et au troisième plan des boisements.

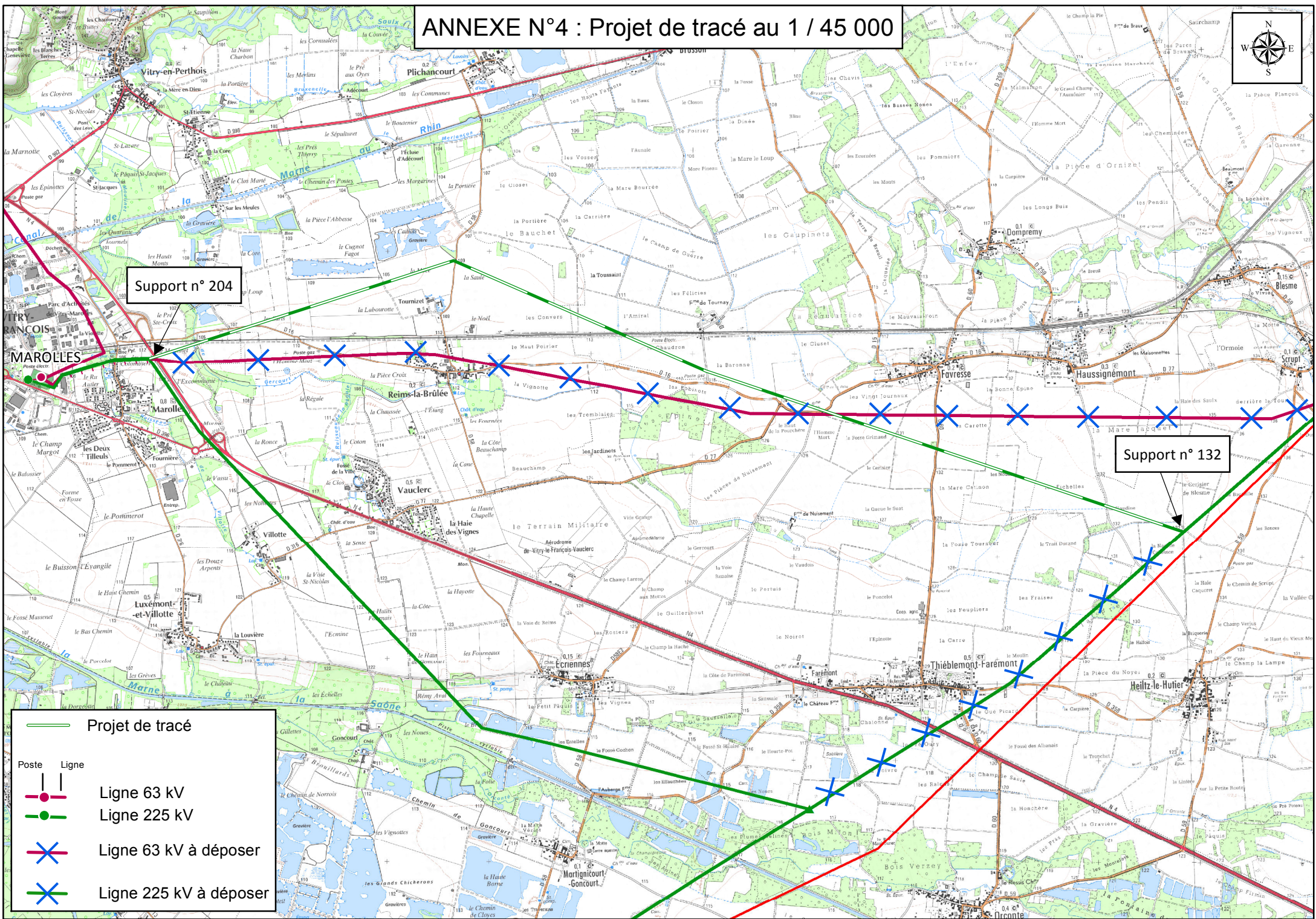
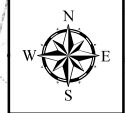


07/2013 : Sortie de la commune de Favresse, au premier plan le milieu agricole et au dernier plan deux supports 63 kV qui seront déposés.



01/2014 : Support n° 132 sur la commune de Heiltz-le-Hutier, point d'arrivée de la nouvelle ligne électrique.

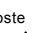




ANNEXE N°4 : Projet de tracé au 1 / 45 000



Support n° 204

Support n° 132

Projet de tracé

- Poste  Ligne
-  Ligne 63 kV
-  Ligne 225 kV
-  Ligne 63 kV à déposer
-  Ligne 225 kV à déposer